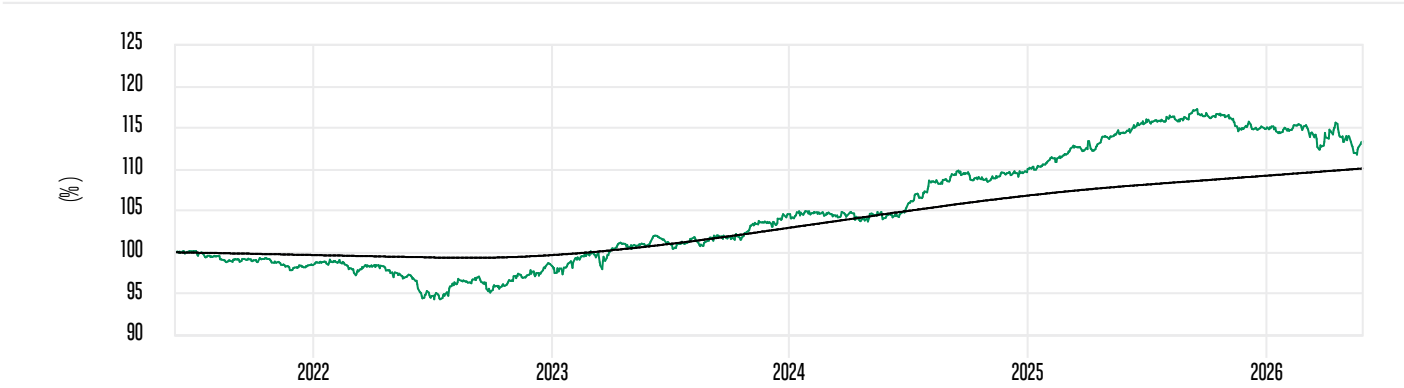


DASHBOARD AU 29.05.2026

Classe d'actifs	Indice de référence officiel	Nb de positions dans le portefeuille	Actif du compartiment (EUR mn.)
Produits de taux	€STR Capitalized	273	1177
Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	
1 2 3 4 5 6 7	-1,28 % Indice de référence 0,80 %	3,91 % Indice de référence 2,97 %	

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).
(2) Basée sur 360 jours

PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



Performances cumulées au 29.05.2026 (en %)

	YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
FONDS	-1,28	0,05	-1,55	-1,37	-0,93	8,51	12,37	16,75	-
INDICE DE RÉFÉRENCE	0,80	0,16	0,49	0,98	1,98	5,20	9,31	10,73	-

Performances calendaires au 29.05.2026 (en %)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
FONDS	4,39	5,21	6,08	0,10	-	-	-	-	-	-
INDICE DE RÉFÉRENCE	2,24	3,80	3,28	-0,02	-	-	-	-	-	-

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.
Source : BNP Paribas Asset Management



POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

				Contre l'Indice	
Principales positions		par Devise (%)			
UMBS 30YR TBA(REG A) 5.00 PCT 25 JAN 2056	15,54	CHF	0,01	+ 0,01	
COLOMBIA (REPUBLIC OF) 7.75 PCT 18-SEP-2030	7,66	EUR	98,35	- 1,65	
JAPAN (GOVERNMENT OF) 3.20 PCT 20-SEP-2055	7,30	JPY	23,38	+ 23,38	
UNITED KINGDOM (GOVERNMENT OF) 1.50 PCT	7,27	EGP	3,67	+ 3,67	
BNPP SRI INVEST 3M X D	5,29	USD	2,58	+ 2,58	
AUSTRALIA (COMMONWEALTH OF) 2.00 PCT	4,19	NZD	0,19	+ 0,19	
SOUTH AFRICA (REPUBLIC OF) 8.50 PCT	3,45	CZK	0,15	+ 0,15	
COLOMBIA (REPUBLIC OF) 11.75 PCT	2,44	BRL	0,09	+ 0,09	
BRAZIL FEDERATIVE REPUBLIC OF	2,22	NOK	0,03	+ 0,03	
SOUTH AFRICA (REPUBLIC OF) 9.00 PCT	2,19	RON	0,02	+ 0,02	
Nb de positions dans le portefeuille	273	Autres	-28,48	- 28,48	
		Total	100,00		

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 29.05.2026

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.

Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



ESG (ENVIRONMENTAL, SOCIAL AND GOVERNANCE) Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)

La méthodologie de notation ESG interne de BNPP AM détermine la note ESG d'un émetteur en évaluant sa performance par rapport à celle de ses pairs sur un ensemble restreint de questions ESG clés liées à l'environnement (p. ex. le changement climatique), aux questions sociales (p. ex. la gestion des ressources humaines) et à la gouvernance (p. ex. l'indépendance et la compétence des administrateurs).

BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour déterminer les notes ESG des émetteurs. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur relatifs à un pilier d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses pairs, il recevra une « contribution » positive pour ce pilier.

Chaque émetteur reçoit une note finale comprise entre 0 et 99, dont le résultat est calculé comme suit : la note 50 est utilisée à titre de référence, puis s'ajoute la somme des contributions de chacun des trois piliers.

Informations extra-financières

Score ESG

	Score neutre	 Contribution environnementale (E)	 Contribution sociale (S)	 Contribution à la gouvernance (G)	Score ESG global	Couverture
Portefeuille	50	1.43	-0.07	2.72	54.08	96%
Indice de référence	50	0.31	0.89	1.71	52.91	97%

Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)

Source : BNP Paribas Asset Management



Informations extra-financières

Indice de référence ESG

Pour plus d'information sur la définition du benchmark ESG, veuillez-vous référer à la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com

Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements, les performances et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille ou l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

Couverture du portefeuille

Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, BNPP AM statue tout d'abord sur l'éligibilité des instruments à obtenir des indicateurs ESG en fonction de leur nature. Au sein de ces instruments éligibles d'après la méthodologie interne de BNPP AM, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone. Les titres non éligibles à une évaluation comprennent, de manière non exhaustive, les liquidités, les fonds externes.

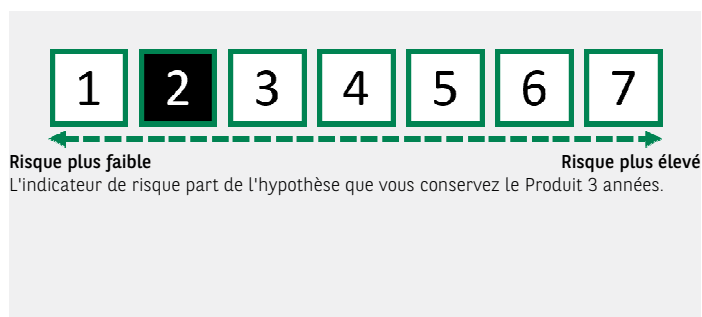
Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/> & <https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/>

Pour plus d'informations sur nos documents de développement durable, veuillez consulter la page web de BNPP AM : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



RISQUE

Niveau de risque et de rendement



Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

Fonds

Volatilité	2,41
Tracking Error	2,35
Ratio d'information	0,41
Ratio de Sharpe	0,38
Sensibilité (29.05.2026)	4,49
YTM (rendement actuariel) (29.05.2026)	4,24
Coupon moyen	5,15

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des instruments de Taux d'intérêt. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt a pour conséquence une diminution de la valeur des investissements en obligations et titres de créance et, plus généralement, des instruments à revenu fixe.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de contrepartie:** ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.
- **Risque de crédit:** le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation d'instruments dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- **Risque opérationnel:** En cas de défaillance opérationnelle au sein de la société de gestion, de l'un de ses agents ou du dépositaire, les investisseurs pourraient subir diverses perturbations (retard de paiement, de livraison...).

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

DÉTAILS

Commissions		Chiffres clés		Codes		
Frais d'entrée max.	3,00%	VL	113,38	Code ISIN	LU2155808491	
Commission de conversion max.	1,50%	12M VL max. (17.09.25)	117,26	Code Bloomberg	BNEB3CC LX	
Frais courants estimés (15.01.26)	1,06%	12M VL min. (20.05.26)	111,78	Places de quotation	Code Bloomberg	Code Reuters
Commission de gestion max.	0,90%	Actif du compartiment (EUR mn.)	1 177,39		BNEB3CC LX	N/A
		Première VL	100,00			
		Périodicité de calcul de la VL	Journaliere	Euronext Paris		

Caractéristiques

Forme juridique	Compartiment de SICAV BNP PARIBAS FUNDS de droit Luxembourgeois
Durée d'investissement recommandée	3 années
Indice de référence	€STR Capitalized
Domiciliation	Luxembourg
Date de lancement	03.06.2021
Gérant(s)	James MCALEVEY
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg
Gérant délégué	AXA INVESTMENT MANAGERS UK LIMITED
Dépositaire	BNP PARIBAS, Luxembourg Branch
Devise de base	EUR
Service financier	BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles



Caractéristiques

Exécution/Type de cours	VL + 1
Article SFDR	Article 8 – Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales



GLOSSAIRE

Ratio d'information

Le ratio d'information est un rendement corrigé du risque qui mesure le rapport entre la tracking error du portefeuille et son rendement relatif par rapport à l'indice de référence (appelé rendement actif).

Ratio de Sharpe

Mesure du rendement, corrigé du risque pris. Indique le rendement supplémentaire (au-dessus du taux sans risque) qui a été obtenu par unité de risque qui a été pris. Se calcule en divisant la différence entre le rendement obtenu et le taux sans risque par l'écart-type des rendements de l'investissement. Le 'ratio de Sharpe' indique si le rendement a été obtenu grâce à une bonne gestion ou en prenant des risques supplémentaires. Plus le ratio est élevé, plus le rapport risque-rendement peut être considéré comme positif.

Sensibilité

Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la duration est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de 1% x la duration.

Tracking Error

La tracking error mesure la volatilité du rendement relatif d'un portefeuille par rapport à son indice de référence.

Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

YTM (Rendement actuariel)

Calcul de rendement tenant compte de la relation entre la valeur d'un titre à l'échéance, le temps restant avant l'échéance, son prix actuel et son coupon.

Notation Arithmétique Moyenne

Moyenne pondérée des valeurs de notations des agences Fitch, Moody's et Morningstar présentes dans le fonds.

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

DISCLAIMER

Cette documentation est produite par le Groupe BNP Paribas et/ou (l'une de) ses entités (ci-après la "banque"). Elle est à l'usage exclusif de la personne à laquelle elle aura été remise, que ce soit directement ou au titre d'un pouvoir de représentation. Cette documentation ne devra pas être distribuée, publiée ou reproduite en totalité ou en partie, par son ou ses destinataire(s). Cette documentation est une communication publicitaire. Ce document, fourni seulement à titre d'information, ne constitue en aucun cas une offre, un démarchage commercial ou une sollicitation de quelque nature que ce soit, en particulier dans un Etat ou une juridiction dans lequel/laquelle un(e) tel(le) offre, démarchage ou sollicitation n'est pas autorisé(e), ou auprès de personnes envers lesquelles un(e) tel(le) offre, démarchage ou sollicitation, est illégal(e) en fonction du domicile et/ou de la nationalité de celles-ci. Ce document ou une partie de ce document ne saurait constituer la base d'aucun contrat ou engagement et ne doit en aucune circonstance être considéré, dans quelque juridiction que ce soit, comme un prospectus ou une partie d'un prospectus, une offre, une sollicitation ou un appel au public pour des placements collectifs de capitaux, des produits structurés ou autres. Ce document a par conséquent une portée générale et ne constitue pas, vis-à-vis d'une personne en particulier, un conseil ou une recommandation personnalisée d'acheter, de vendre ou de détenir une valeur mobilière ou autre, ou d'effectuer, ou pas, une transaction quelconque. **L'investisseur peut obtenir la documentation légale de l'instrument financier en question auprès de son chargé de relation.**

Dès lors que cette documentation présente de manière synthétique un produit ou une gamme d'instruments ou de services financiers, chaque investisseur potentiel est invité à se référer à et à examiner attentivement l'ensemble de la documentation relative à l'instrument/service financier considéré par ses soins et, le cas échéant, à poser toute question en lien avec l'instrument/service financier à un représentant autorisé de la Banque, de sorte à avoir une vision complète des caractéristiques et des risques potentiels du produit ou du service envisagé. Tout instrument/service financier présente un risque, en général en corrélation avec la performance ou le rendement espéré : il appartient à l'investisseur de s'assurer qu'il peut et veut supporter ce risque. L'investisseur potentiel est fortement invité à prendre connaissance et à comprendre, si ce n'est fait, les risques de chaque instrument ou service financier par lequel il est intéressé. L'investisseur doit s'assurer qu'il a une connaissance, une compréhension et une expérience suffisante de ces risques pour procéder à sa propre analyse détaillée de tous les aspects de la transaction envisagée ou du service considéré. L'investisseur ne devra en aucun cas considérer ce document comme un document comportant des conseils d'ordre juridique ou fiscal. Chaque investisseur est invité à consulter ses propres conseillers externes en matière juridique, fiscale ou autre afin d'apprécier sous sa seule responsabilité l'opportunité d'investir dans l'un ou l'autre des instruments financiers décrits dans ce document. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le traitement fiscal qui sera appliqué à son investissement dans l'instrument financier décrit dans le présent document dépend de sa situation fiscale personnelle et sera susceptible d'évoluer durant la durée d'exécution du produit finalement choisi. Certains changements d'ordre juridique, fiscal ou réglementaire peuvent intervenir durant la période d'exécution d'un instrument/service financier et avoir également des conséquences défavorables sur la performance de l'investissement ou modifier voire même altérer sensiblement l'intérêt juridique, économique et fiscal de l'instrument/service financier pour l'investisseur.

Si ce document illustre des simulations/des performances et des rendements potentiels de l'instrument ou service financier à partir des données de marché dans les années récentes, il est rappelé que les performances ou rendements passés ne préjugent en aucun cas des résultats futurs. Sauf si cela est spécifiquement mentionné par écrit, par exemple dans le cas de certains produits structurés, ce document n'entend pas donner de garantie de quelque nature que ce soit concernant le capital investi (s'agissant tant de sa préservation que de sa récupération) et/ou le rendement financier et/ou la performance d'un investissement dans tout instrument ou service financier qui y est décrit. De même, aucune des informations fournies ne peut être interprétée comme pouvant constituer une telle garantie. Cela signifie qu'en cas de survenance d'événements défavorables, l'investisseur pourrait subir des pertes substantielles, voire perdre l'intégralité du capital investi, ou plus en cas de "leverage".

Les informations, opinions et estimations figurant dans le présent document sont susceptibles d'évolutions postérieurement à la remise de ce dernier et la Banque n'effectue pas de suivi dans le temps des éventuelles recommandations générales données ni ne transmettra une information subséquente



liée. Bien que ces informations, opinions et estimations proviennent de sources que la Banque estime fiables, cette dernière ne donne aucune assurance ou garantie, expresse ou implicite, ni ne saurait accepter aucune responsabilité, quant à l'exhaustivité, la fiabilité ou l'exactitude des informations y figurant. La responsabilité de la Banque ou d'une personne quelconque lui étant affiliée ne pourra pas être recherchée pour toute information incorrecte, incomplète ou absente, ou au titre de pertes prétendues résulter directement ou indirectement de l'utilisation des informations fournies ou recommandations générales faites dans ce document.

L'investisseur accepte que la Banque ou le groupe auquel elle appartient ou ses employés/administrateurs puisse/puissent détenir ou avoir détenu des positions ou des intérêts dans les instruments financiers mentionnés ou a pu agir comme "market maker" pour ces instruments financiers.

L'investisseur accepte que la Banque ou le groupe auquel elle appartient ou ses employés/administrateurs puisse/puissent avoir des liens avec les entreprises concernées et/ou leurs administrateurs et leur fournir divers services, y compris être membre de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, certains instruments ou services financiers impliquent des fonds multi-gestion. A cet égard, il est en outre rappelé qu'investir dans de tels fonds plutôt que directement dans les fonds sous-jacents et/ou instruments financiers dans lesquels ceux-ci investissent génère ou peut générer des frais supplémentaires à la charge de l'investisseur.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas de conclusion de transactions sur instruments financiers, les services fournis par la Banque font l'objet de frais ou commissions qui seront facturés à l'investisseur en application des tarifs en vigueur, lesquels sont, conformément aux Conditions Générales de la Banque en vigueur, susceptibles d'être modifiés pendant la durée de l'investissement. A cet effet, l'investisseur est invité à se référer aux conditions tarifaires de la Banque.

Suisse : Cette documentation est communiquée par BNP Paribas (Suisse) SA, Place de Hollande 2, 1204 Genève Suisse. **Dans l'hypothèse où ce document est présenté dans le cadre d'une convention de conseil en placement, il pourrait constituer une recommandation générale d'acheter ou de détenir une valeur mobilière ou autre ou d'effectuer, ou pas, une transaction quelconque. L'investisseur est invité à prendre connaissance de la brochure de l'Association suisse des banquiers (ASB) intitulée "Risques inhérents au commerce d'instruments financiers".** Il doit s'assurer qu'il a une connaissance, une compréhension et une expérience suffisante de ces risques pour procéder à sa propre analyse détaillée de tous les aspects de la transaction envisagée ou du service considéré. **Le présent document ne constitue pas un prospectus au sens des Annexes 1 à 6 OSFin.** BNP Paribas (Suisse) SA est réglementée en Suisse par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

En ce qui concerne les placements collectifs de capitaux étrangers offerts en Suisse, le prospectus, le document d'informations clés, les statuts, ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant et de l'agent payeur en Suisse, BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Suisse.

©BNP Paribas (Suisse) SA – 2024

